(2)

TOURNOI AMICAL ES POUZAC

Le 25 août 2023

Salle Pierre Jérôme, 68 avenue de la Mongie 65200 Pouzac



Article 1 : L'Etoile Sportive Pouzacaise organise son tournoi d'été à la salle Pierre Jérôme (68 avenue de la Mongie) le 25 août 2023.

Article 2 : Le tirage au sort aura lieu avant le début de la compétition.

Article 3 : Les règlements de la FFTT seront appliqués, notamment en matière de revêtement et de collage.

<u>Article 4 :</u> Tout joueur ou accompagnateur participant au tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos dans le cadre de la publicité du tournoi.

Article 5 : Le pointage aura lieu à partir de 18h.

<u>Article 6 :</u> L'Etoile Sportive Pouzacaise décline toute responsabilité civile ou pénale en ce qui concerne les accidents corporels ou matériels, les vols ou pertes dans l'enceinte de la salle Pierre Jérôme et dans ses abords dont pourraient être victimes les joueuses, joueurs ou spectateurs.

Article 7 : La compétition se déroulera sur 16 tables homologuées FFTT.

Article 8 : Une joueuse ou un joueur pourra participer au maximum à 2 tableaux, un individuel ainsi qu'un double. Tous les tableaux sont mixtes.

Article 9 : Les droits d'inscriptions sont fixés à 5€.

Article 10: Une boisson sera offerte à chaque participant.

Article 11 : Les inscriptions peuvent se faire via googledoc, mail ou sur place. Les droits d'inscription seront réglés sur place lors du pointage. Le règlement peut se faire en liquide, en chèque à l'ordre de l'ES Pouzac ou en Paylib.

Mail: espouzac@gmail.com

Article 12 : Une tenue sportive et le port de chaussures de sport sont obligatoires.

Article 13 : Les balles utilisées seront en plastique (homologuées ITTF) et fournies par l'organisateur.

Article 14: Toute dégradation sera prise en charge par le ou les auteurs.

Article 15: Les tableaux sont les suivants :

Non licenciés à 699 points 700 points à 1099 points Plus de 1100 points Doubles (Tirage à la mêlée)

Article 16 : Tout joueur en retard de 5 minutes après le deuxième appel de son nom sera déclaré forfait dans ce tableau.

Article 17 : Tous les tableaux excepté le tableau doubles débutent en poule de 3 avec 2 qualifiés pour le tableau final à élimination directe. Toutes les parties se joueront au meilleur des 5 manches.

Article 18 : Un tableau « consolante » aura lieu pour les éliminés du premier tour.

Article 19 : Le juge-arbitre se réserve le droit de modifier les articles 17 et 18 afin d'adapter au mieux le règlement au nombre de participants.

Article 20 : Le tableau Double est à élimination directe. Il aura aussi une partie « consolante » et se déroulera au meilleur des 3 manches.

Article 21 : Une buvette sera mise en place afin que les participants puissent se restaurer (sandwiches, grillades, frites, croissants, crêpes, cafés, boissons fraîches...). Une boisson au choix sera offerte à chaque participant comme le stipule l'article 10.